

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4033 - Jeudi 30 Décembre 2021 - Prix : 200 Fc

FAIT DIVERS :

50 kilos d'or saisis à Hahaya sur deux Malgaches et un Comorien



VACCINATION

Pas de pass sanitaire, pas d'entrée

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Décembre 2021**

Lever du soleil:

05h 42mn

Coucher du soleil:

18h 32mn

Fajr : 04h20mn

Dhouhr : 12h 11mn

Ansr : 15h 47mn

Maghrib: 18h 35mn

Incha: 19h 49mn



ADOPTION DU STATUT PARTICULIER DES AGENTS DE SÉCURITÉ CIVILE

Tachfine : "C'est un pas de géant pour la sécurité civile"

Le directeur général de la sécurité civile n'a pas tardé à réagir suite à l'adoption du projet de loi portant statut des agents de sécurité civile. Hier dans la matinée, devant la presse nationale, le lieutenant colonel Tachfine affirme qu'il s'agit d'une longue bataille qu'il a menée depuis son arrivée à cette direction.

À moins de 24 h de l'adoption du projet de loi portant « Statut des personnels de la sécurité civile en Union des Comores », voté à l'unanimité par les élus de la nation, le directeur général de la sécurité civile affiche sa satisfaction totale. Le lieutenant-colonel Tachfine Ahmed qualifie la journée du 28 décembre de journée historique et mémorable pour la direction de la sécurité civile. « C'est une immense joie pour la sécurité civile en général et pour les agents de la sécurité en particulier, eux-mêmes

ainsi que leurs familles respectives. Donc c'est une journée inoubliable pour nous », déclare le directeur général. D'après lui, il s'agit de l'aboutissement d'un long combat qu'il mené depuis sa nomination. « Pour moi, il s'agit d'un cadeau de Noël si je peux m'exprimer ainsi », dit-il.

Ce dernier tient à remercier le gouvernement notamment son ministère de tutelle ainsi son cabinet et les élus de la nation qui ont adopté ce statut du personnel de la sécurité civile dans la nuit du mardi 28 décembre dernier. La loi portant statut de la sécurité civile fixe les règles statutaires générales et particulières applicables aux personnels de la sécurité civile en charge de la protection civile, vise à opérer des réformes permettant à la Direction Générale de la Sécurité civile de mieux gérer les ressources humaines dont elle dispose, améliore la qualité de formation dispensée à ses éléments, tous grades confondus,

instaure le recrutement du personnel par voie de concours, exige aux nouveaux pompiers d'effectuer une formation militaire de base (minimum 3 mois) afin de parachever leur formation, fixe les conditions générales de recrutement, de formation et de gestion de carrière des fonctionnaires de la sécurité civile et améliore concrètement la qualité de la couverture territoriale des risques et la gestion opérationnelle des catastrophes.

« L'adoption de cette loi est une priorité absolue. C'était inadmissible de voir un agent de la sécurité civile être payé 40 000 FC. En réalité, ce n'était pas un salaire mais plutôt une indemnité. Et avec cette adoption, les agents auront un salaire digne d'un pompier. C'est pourquoi, je vais leur dire que le gouvernement a fait son travail. C'est à vous de redoubler d'efforts », avance-t-il.

Lors de l'adoption du texte à l'assemblée nationale, le ministre des affaires étrangères Dhoahir



Dhoukmal qui assure l'intérim de son collègue de l'intérieur tient à rappeler que ce projet de loi « prend en compte tous les aspects de la gestion des personnels de la sécurité civile, en particulier leurs droits et leurs obligations spécifiques. Il

détermine précisément l'ensemble des règles relatives à la gestion de leurs carrières». Il reste maintenant au chef de l'Etat de promulguer la loi pour sa mise en vigueur.

Ibnou M. Abdou

TOURISME

Pour la promotion de relais écotouristiques locaux

Hier à la Maison de l'Écotourisme de Ngazidja, plus d'une vingtaine de participants ont pris part à une formation autour de projets écotouristiques dans les localités de Hantsindzi, Ouroveni et Ivembeni. Des participants de la localité d'Itsinkoudi s'étaient joints à cette formation.

Cette formation était destinée principalement aux femmes et avait comme objectif premier de sensibiliser et de renforcer les compétences devant soutenir le déploiement d'activités génératrices de revenus et d'adaptation locale au changement climatique et de lutte contre la pauvreté. Il s'agit également d'orienter les communautés cibles vers des nouvelles activités de revenus, par le développement d'un tourisme durable local qui permettra de développer une économie verte répondant aux objectifs de dévelop-



pement durable.

Pour le Dr Ahmed Ouledi, le président de l'ONG Ulanga-Ngazidja, il s'agissait d'amener les participants à développer un concept de projet au niveau de chaque site.

Ces derniers seront amenés à s'approprier le projet qui a été retenu, pour avancer dans un processus devant aboutir à une recherche de financement.

Quatre groupes de travail ont

travaillé à l'élaboration des projets en définissant les activités prévues et qui, doit être responsable de leurs exécutions. Il est reconnu que le tourisme est un moteur puissant de croissance économique, particulièrement dans les états insulaires grâce à la diversité des écosystèmes et à la richesse des cultures. Il a un effet d'entraînement considérable sur les autres secteurs productifs de l'économie comme l'agrobusiness, l'artisanat, le transport et les services.

Cependant, le tourisme est aussi un secteur à risque car lorsqu'il est mal géré, il peut engendrer des conséquences néfastes, parfois irréversibles sur l'environnement et le tissu social. D'où l'intérêt d'un tourisme durable, défini comme étant un tourisme tenant compte de ses impacts sociaux et environnementaux en plus de ses impacts économiques.

Par ailleurs, le tourisme durable et ses secteurs connexes sont de grands pourvoyeurs d'emplois pour les populations locales. Ils stimulent la création de petites entreprises communautaires, sont une source importante de revenus pour les grandes entreprises, l'état et les collectivités locales. Plusieurs métiers du tourisme sont facilement accessibles aux plus démunis car certains emplois requièrent de faibles capacités et de petits investissements.

C'est le Bureau régional de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui soutient la promotion de ces activités de tourisme durable au service de la relance économique, de la préservation de l'environnement, de la promotion de l'emploi chez les femmes et les jeunes et de la valorisation des cultures locales.

Mmagaza

VACCINATION

Ngazidja n'est pas encore prête pour les grands mariages

À la sortie du conseil de ministres de ce mercredi 29 décembre, le porte-parole du gouvernement Houmed Msaidie a parlé de la campagne de vaccination lancée depuis la semaine dernière. Et il parle d'une vaccination au ralenti à Ngazidja contrairement à Anjouan et à Mohéli. À ce stade, il est possible que la reprise des festivités à Ngazidja soit retardée si l'objectif de la vaccination n'est pas atteint avant le 2 janvier.

Devant la presse hier mercredi 29 décembre, le porte-parole du gouvernement, Houmed Msaidie est revenu sur la vaccination. Selon lui, la vaccination tourne au ralenti à Ngazidja, ce qui risque de compromettre l'objectif de l'immunité collective fixée à 60% de la population à la fin de l'année. « Les statistiques démontrent clairement qu'Anjouan et Mohéli se préparent à une reprise des cérémonies coutumières, contrairement à Ngazidja où la vaccination est un échec total »,

déclare-t-il. Le décret présidentiel était pourtant bien clair.

La reprise des cérémonies pourra se faire si et seulement si l'immunité collective est atteinte, malheureusement Ngazidja reste le mauvais élève. « 70% des Mohéliens se sont fait vacciner. A Anjouan, plus de 60% ont répondu à la vaccination. Malheureusement, seulement 10% de la population de Ngazidja se sont présentés aux sites de vaccination pour cette 4e cohorte bis. Alors que les cas de la Covid-19 tombent

comme de la poussière », précise-t-il, avant de lancer un ultime appel à la vaccination massive. « Nous allons évaluer en début de l'année pour voir si c'est possible de reprendre les cérémonies de mariage. A mon humble avis, cela ne sera pas le cas à Ngazidja tant que l'objectif n'est pas atteint », dit-il.

C'était également l'occasion pour le porte-parole de faire appel à la vigilance lors des rassemblements dans cette période de fêtes de fin d'année où les cas explosent un peu

partout sur toute l'étendue du territoire. « Les cas ne nous permettent pas de nous rassembler dans les plages en milieu de fête. Cela sera possible peut être l'année prochaine. J'appelle donc aux restaurateurs de veiller aux rassemblements massifs. Les événements se feront en chiffre restreint de 50 personnes et les responsables doivent respecter cela pour ne pas se retrouver dans une situation difficile après les fêtes », conclut-il.

Andjouza Abouheir

FAIT DIVERS :

50 kilos d'or saisis à Hahaya sur deux Malgaches et un Comorien

Trois hommes ont été interpellés mardi dernier à l'aéroport Moroni Hahaya. Ils sont soupçonnés de faire passer de l'or obtenu illégalement destiné à être vendu à l'étranger. Selon nos informations, ils étaient à bord d'un jet privé en provenance de Madagascar.

Il s'agit d'un Comorien et de deux Malgaches interpellés à l'aéroport Moroni Hahaya mardi dernier. Un mandat d'arrêt international était lancé par la

Direction de la Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale Malagasy à l'encontre des deux malgaches qui étaient impliqués dans d'autres affaires de trafic d'or à Johannesburg. Les trois larrons avaient affrété un jet privé en provenance de Madagascar pour sortir 49.5 Kg d'or des Comores selon des sources policières. C'est vraisemblablement grâce à la vigilance des autorités aéroportuaires que la gendarmerie nationale a pu les interpellés et trouver en leur possession l'énorme quantité d'or. Pour l'heure,

ils sont placés en garde-à-vue.

Le 31 décembre 2020, trois malgaches ont été arrêtés par les autorités sud-africaines à l'aéroport OR Tambo à Johannesburg, avec plus de 73 kilos dans une valise. Les trois individus avaient quitté la Grand Ile à bord d'un avion spécial. En 2012, deux Mauriciens en provenance de Madagascar ont été appréhendés avec près de 50 kilos d'or à l'aéroport Moroni Prince Saïd Ibrahim alors qu'ils étaient en transit pour Dubaï. Deux jours auparavant, 15 autres kilos d'or

étaient saisis sur deux Malgaches au même endroit.

D'après le journal l'Express de Madagascar, le procureur du second degré du Pole Anticorruption (PAC) d'Antananarivo Solofohery Razafindrakoto indique néanmoins que « cette entité judiciaire a d'emblée pris en main le sujet. « L'affaire est entre les mains du juge d'instruction. Il va diligenter les investigations et une demande d'extradition des deux malgaches a été faite ». Il explique par-là l'implication de la justice malgache dans la

saisie d'or à Moroni par « l'hypothèse que l'or vient de Madagascar étant donné que deux malgaches sont parmi les personnes arrêtées ». Selon nos informations, le comorien lié à cette affaire serait un ancien contrôleur. Vrai ou faux, jusqu'à l'heure où nous mettions sous presse, aucune information de la part des autorités judiciaires comoriennes ne nous a été communiquée sur cette affaire.

Andjouza Abouheir

COVID-19

Les rues de Fomboni se vident pour cause de pass sanitaire et contrôles routiers

Ce mardi 28 décembre date de la reprise des activités après 5 jours fériés, Fomboni la capitale mohélienne était déserte. Les contrôles routiers pour les automobilistes et le pass sanitaire pour les autres étaient les principales causes.

Tôt le matin de ce mardi, la brigade routière de la gendarmerie avait investi les routes de la capitale. Contrôle routinier des automobiles et des motos, contrôle du port de masque mais surtout du pass sanitaire obligatoire, avaient fait déserrer les rues de Fomboni. Pourtant, c'est la journée prévue pour la reprise des activités dans les administrations publiques et assimilées, après une pause de 5 jours pour la campagne active de

vaccination, selon le décret présidentiel du 22 décembre dernier.

Il est à noter que pendant ces 3 jours prévus plus une journée accordée, le pourcentage des personnes vaccinées est de 84% par rapport aux personnes ciblées en cette 4ème cohorte bis. La couverture totale atteindra donc, selon Dr Hassanaly Abdoulanziz, coordinateur insulaire 47,5% dans l'île, si ceux qui ont pris la première dose acceptent de venir recevoir la deuxième. Mais toujours est-il que les gens n'ont pas l'habitude de se déplacer avec leurs cartes de vaccination.

Jusqu'à 10h du matin de ce mardi, Fomboni semble toujours vidée de ses habitants. Le calme règne partout et la circulation routière était très fluide. Le contrôle du passe sanitaire exigé depuis le jeudi



Rue Fomboni désertée.

pour inciter la population à aller se faire vacciner pour atteindre l'immunité collective a été renforcé. Une journée de plus a été accordée aux

équipes de l'île pour continuer la vaccination ce mardi, donc 4 jours de campagne active au lieu de 3 initialement prévus.

Et malgré ces efforts, certains récalcitrants refusent toujours la vaccination. Raison pour laquelle, ils n'osent pas mettre le nez dehors. « Pour se faire vacciner, il faut au moins connaître son état sanitaire. Il y a des gens qui vivent avec une maladie. C'est en faisant des tests qu'on se connaît. Mais on nous oblige à se faire vacciner sans contrôle préalable de notre état de santé » déplore sous l'anonymat un citoyen de Fomboni. Il faut rappeler que lors de son passage à Mohéli ce week-end, le chef de l'État Azali Assoumani a menacé de confiner toute une localité dont les statistiques des vaccinés par rapport à sa démographie sont insignifiantes.

Riwad

VACCINATION

Pas de pass sanitaire, pas d'entrée

Ce mercredi 29 décembre, la gendarmerie nationale était partout surtout à l'entrée des supermarchés, magasins, universités et institutions financières. Si tu n'as pas ton pass sanitaire, on ne te laisse pas entrer.

Conformément au dernier décret présidentiel, le Pass Sanitaire est désormais rendu obligatoire pour accéder aux différentes administrations, établissements et entreprises publics, marchés, supermarchés, restaurants, banques, les moyens de transport en commun, et toutes autres structures accueillant du public. Ainsi, dès jeudi dernier, la gendarmerie a entamé cette opération dans les transports en commun. Ce mercredi 29 décembre, la force de l'ordre s'est mobilisée aux quatre coins de la capitale. Elle était présente devant les supermarchés, les grands magasins, les banques ainsi qu'à l'université. Si tu n'as pas ton pass sanitaire, on ne te laisse pas entrer.

« Certes, c'est pour notre bien et notre santé. Mais, il fallait se concerter. Je ne suis

pas contre le pass sanitaire. On voit ce qui se passe dans le monde entier. Si tu n'as pas ton pass sanitaire, tu es privé d'accès dans toutes les institutions. Le vaccin et les mesures préventives sont les seuls moyens de lutter contre la covid-19. La gendarmerie fait son travail, mais j'aurais aimé aussi être averti qu'à partir de ce mercredi, on va demander le pass sanitaire dans les supermarchés. Comme ça j'aurais pu mettre une affiche à l'entrée, indiquant qu'à partir du 29 décembre le pass sanitaire serait obligatoire. Ça évitera les embrouilles », explique un responsable de supermarché. Selon lui, s'il avait la latitude de prévenir ses clients, la prochaine fois, ils ramèneront leurs cartes de vaccination.

Fatima Ahamada, la trentaine a voulu faire un transfert d'argent à son fils à l'Exim Bank. Mais elle était étonnée de voir les gendarmes à l'entrée de la banque. Mais vu qu'elle était déjà au courant de ce qui se passait depuis jeudi dernier, elle avait sa carte de vaccination dans son sac. « J'ai voulu aller faire un transfert d'argent à mon fils. En arrivant à l'entrée de l'Exim Bank,

un gendarme m'a demandé mon carnet de vaccination. Heureusement que je l'avais dans mon sac. Si ce n'était pas le cas, je n'aurais pas envoyé l'argent à mon garçon. Comme beaucoup qui n'avaient pas leur pass sanitaire. Ils n'ont pas pu entrer à la banque », témoigne-t-elle.

Par ailleurs, à la faculté Imam Chanfi et à l'École de santé, beaucoup d'étudiants n'ont pas suivi leurs cours ce mercredi, à cause du pass sanitaire. Beaucoup d'entre eux étaient orientés vers les centres de vaccination. « On ne m'a pas laissé entrer. Pourtant, j'ai une maladie et je ne peux pas me faire vacciner. Je lui ai montré mon certificat. Mais il a refusé. Je pense que c'est une jeune recrue. Il faut que les responsables informent, que ceux qui ont le certificat peuvent accéder aux endroits indiqués. Bien entendu tout en respectant les gestes barrières », se plaint un étudiant de la faculté Imam Chanfi.

Nassuf Ben Amad



RECUEIL JURIDIQUE SUR LA PROTECTION DES ENFANTS ET DES FEMMES

La vulgarisation se poursuit à Mohéli

Après la caravane qui a fait le tour de Mohéli dans les établissements scolaires, la sensibilisation se poursuit auprès des autres acteurs sociaux.

Les activités de dissémination du recueil juridique portant sur la protection des femmes et des enfants aux Comores se poursuivent dans les communes de l'île de Mohéli. Ce mercredi c'est le tour de la commune de Fomboni.

Les chefs religieux, des magistrats, le maire et tous les acteurs sociaux qui militent pour la protection des enfants se sont réunis à la salle multifonctionnelle de Fomboni. L'ordre du jour portait sur la sensibilisation des parties prenantes en faveur des textes juridiques relatifs à la protection des enfants. Cette action fait suite à la mise en œuvre de la nouvelle loi en matière

de protection des mineurs.

Il était question de faire des échanges et du partage des connaissances avec les juristes à Moroni à partir d'une vidéo conférence animée par Maître Azad Mzé. « Nous avons élaboré plusieurs sujets notamment sur le cercle de la protection sociale, parmi lesquels, les types de violences à l'égard des enfants, les mariages précoces et l'exploitation des mineurs » précise Madame Zaharati Madi responsable du service d'écoute à Mohéli. « Désormais une personne qui se rendra au tribunal pour défendre une personne qui est suspectée d'un acte de viol sera le premier à être jugé ou même emprisonné. Et cette décision est légale » fait-elle savoir.

Selon les responsables chargés de la protection des mineurs, les actes de violences ont baissés cette année contrairement à l'année der-



nière. 90 cas des viols étaient enregistrés au cours du premier trimestre de cette année contre 45 cas dans le deuxième trimestre du 2021, et moins de 40 cas dans le troisième trimestre. « Ces résultats sont

encourageants. Et c'est grâce aux multiples sensibilisations que nous n'avons pas cessé d'organiser au sein de la population locale et de tous les acteurs sociaux » explique Madame Zaharati Madi avant d'a-

jouter : « notre plan d'action pour 2022 reste le même. Renforcer la sensibilisation pour arriver à zéro cas de viols d'ici 2 ans ».

Riwad

SOCIÉTÉ

Uzuri wa dini construit une école coranique à Fomboni

Une cérémonie de pose de première pierre a eu lieu mardi au quartier Comotel de Fomboni pour la construction d'une école coranique. L'événement a vu la participation de plusieurs autorités politiques, religieuses et associatives. Il s'agit d'une Madrassat de Mme Chafaou Anziz qui va être construite sous financement de l'association Uzuri wa dini de Moussa Adam.

Pour valoriser l'enseignement des écoles coraniques, l'association Uzuri wa dini de Moussa Adam, a procédé ce mardi à une cérémonie de pose de première pierre pour la construction d'une école coranique. C'est la madrassat de Madame Chafaou Anziz au quartier Comotel à Fomboni Mohéli. Un projet de 20 millions de francs comoriens pour une durée de 3 mois.

La cérémonie a vu la participation de représentants du gouvernement, des chefs religieux et membres de différentes associations religieuses. « Le choix de construire cette école coranique n'est pas le fruit du hasard car elle doit accueillir plusieurs jeunes de la capitale » devait préciser Moussa Adam lors de son intervention. Et même lors du concours de récitation du Coran organisé à Ngazidja l'année dernière par l'association Uzuri wa dini, le gagnant du concours est un enfant de Mohéli dont l'école n'est autre que celle de madame Chafaou Anziz. « Suite à ce succès éclatant, on ne pouvait que venir honorer cette dame en lui construisant un madrassat digne de ce nom, avec toutes les conditions requises pour le bon apprentissage des enfants » explique Moussa Adam

Uzuri wa dini est une association religieuse créée en 2019. Elle a

comme principal objectif d'enseigner, aider et valoriser le patrimoine religieux des Comores tout en rehaussant la qualité de l'éducation dans le pays. En l'intervalle de deux ans, cette association a construit 9 madrassats. « Nous avons construit 4 madrassats à Ngazidja, 3 autres à Anjouan et 2 prévus à Mohéli dont celui de madame Chafaou Anziz » a-t-il rappelé.

Chaque enseignant de ces écoles

coraniques reçoit également, selon Moussa Adam, un salaire équivalent à un SMIG de fonctionnaire comorien. « C'est un salaire en guise d'encouragement » dit-il. Une manière, pour ces religieux, de rehausser le niveau des élèves sur la religion musulmane et garantir une meilleure éducation de base.

Pour valoriser la qualité de l'enseignement coranique, Foundi Moussa Adam lance un appel aux

autorités comoriennes à penser à l'éducation civique et religieuse du pays. Car selon lui « à l'école on nous apprend la mathématique, la science, la philosophie, l'histoire, la civilisation et autres domaines. Toutefois c'est à l'école coranique qu'on nous apprend à ne pas voler, à respecter les autres afin de se faire respecter ».

Riwad



La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

VARIANTS DE LA COVID-19
ARRÊTEZ LA PROPAGATION !

Le variant Delta de la COVID-19 provoque plus de formes graves de la maladie que la souche originale.

- Lavez-vous les mains fréquemment
- Évitez les lieux fréquentés ou clos
- Portez un masque
- Restez à au moins 1 mètre des autres
- Faites-vous vacciner quand c'est possible

Organisation mondiale de la Santé
Bureau Régional Afrique

HALIFA MLAMALI, VICE-PRÉSIDENT FCN

"Je pense qu'il faut déjà commencer par vulgariser la discipline"

Affilié à la Fédération Internationale de Natation en 2004, la natation comorienne a du mal à prendre son envol faute d'infrastructure adéquate à la pratique de la discipline. Malgré ce manque de moyens, le vice-président de la fédération comorienne de natation Halifa Mlamali garde espoir pour l'avenir de ce sport dans notre pays. Interview.

Question : Parlez-nous de votre fédération ?

Halifa Mlamali : Merci à La Gazette des Comores de me donner cette opportunité de parler de Natation afin d'éclairer le public sur cette discipline. Nous sommes une jeune fédération affiliée à la Fédération Internationale de Natation (FINA) en 2004. Depuis, nous avons participé à presque toutes les compétitions organisées par la fédération mère. Par contre, la natation a toujours existé aux Comores, la preuve depuis 1985 nous participons aux jeux des îles de l'Océan indien, même si nos athlètes n'étaient pas reconnus par les structures internationales qui régissent la discipline.

Question : Donc c'est à partir de 2004 que nos athlètes sont reconnus au niveau international ?

H.M : Effectivement, et d'ailleurs depuis cette date nous n'avons cessé de prendre part à différentes compétitions. Pour notre première sortie, nous avons pris part aux jeux de la solidarité islamique à Djeddah en Arabie saoudite en 2005. L'année suivante nous avons participé au 8eme championnat du monde de Shanghai et deux ans après nous sommes allés à nos premiers jeux olympiques à Beijing. Récemment nous avons pris part au 13eme championnat du monde à Abu-Dhabi.

Question : Est-ce que vous aviez aligné des nageurs et quelles étaient leur performance ?

H.M : Nous nous sommes alignés sur 3 distances. Sur le 50m papillon avec Mohamed Ibrahim qui a parcouru la distance en 31.s 59 centième. Le 50m nage libre avec Hakim Youssouf en 28.17 et enfin en 50m nage libre féminin avec Toussanti Hassane qui a fait la aussi une bonne prestation en 50.32. Je tiens d'ailleurs à rendre un vibrant hommage à la dernière nommée qui est sourde et muette mais, qui a quand même accepté de prendre son courage à deux mains tout ça pour montrer que si tu veux tu peux.

Question : Quels sont vos objectifs à court et moyens termes

H.M : A partir de 2022, nous aurons un calendrier trop chargé. Nous devons prendre part au championnat du monde grand bassin de Fukuyoka au Japon. En 2023 il y a le championnat du monde petit bassin à Kazan en Russie où nous espérons participer. L'essentiel pour nous reste tout de même le championnat du monde à Doha, lequel sera qualificatif pour les jeux Olympiques de Paris 2024.

Question : Justement, quelles sont les conditions requises pour la qualification de nos athlètes ?

H.M : Normalement pour tous les athlètes du monde, il y a ce qu'on appelle des minima. C'est des performances que chaque athlète doit atteindre pour qu'il lui soit permis de prendre part à la compétition. Chez nous, on est loin de cette histoire de minima tellement nos athlètes sont loin des meilleurs chronos. Donc on nous dit tout simplement que chacun de nos athlètes batte sa propre marque.

Question : Où est-ce que vous vous entraînez ?

H.M : En attendant d'avoir notre propre piscine, le comité olympique comorien nous a loué une piscine (25m), à l'hôtel le Coelachante pour qu'on puisse pré-



parer nos athlètes. Bien évidemment, on essaie d'adapter la structure pour avoir les mêmes conditions que dans les bassins dédiés à la natation.

Question : Quels sont vos souhaits pour l'avenir ?

H.M : Je pense qu'il faut déjà commencer par vulgariser la discipline. Pour se faire, on doit impérativement passer par le milieu scolaire dès les petites classes pour initier les jeunes. Actuellement, nous avons des athlètes dans les trois îles mais, il n'y a que ceux de Ngazidja qui performant. Donc il faudrait qu'on puisse atteindre le maximum

de public pour donner de l'envie à ceux qui connaissent mal la natation à mieux la connaître. Au mois d'octobre, nous avons regroupés plus de 120 jeunes pour une sorte de championnat (piscine Coelachante), le problème c'est qu'il n'y avait aucun athlète venant des deux autres îles, donc c'est un grand problème pour nous responsables de la fédération. Pour répondre simplement, je souhaite que la natation touche toutes les couches de la population surtout les jeunes quelle que soit leur origine et condition sociale.

Propos recueillis par A.S. Badraoui

**EXPERTISE FRANCE RECRUTE UN CHAUFFEUR - COMORES**

Intitulé du poste : Chauffeur

Pays ou zone géographique : Poste basé à Moroni

Mode de contractualisation : Contrat de droit local via société de portage

Nombre de jours / durée du bureau : 12 mois renouvelables

Date limite de candidature : 15 Janvier 2022

Il/Elle interviendra au sein du bureau d'Expertise France à Moroni / Union des Comores. Expertise France Comores met en œuvre des projets aux Comores soutenus essentiellement par les bailleurs de fonds de l'Union Européenne, AFD et le Ministère des Affaires Etrangères Français dont, les axes d'intervention principaux sont :

- La gouvernance démocratique et les droits humains
- La gouvernance économique et financière
- La paix, stabilité et, sécurité internationale

Le chauffeur sera rattaché au Pôle Logistique et Achats de la Cellule d'Appui Mutualisée, sous le lien hiérarchique direct du chargé d'achats et logistique. Il conduit les véhicules d'Expertise France pour le transport des biens et des personnes, dans le respect des procédures internes d'Expertise France. Il effectue l'ensemble des déplacements demandés en suivant le planning établi.

MISSIONS : les principales missions confiées au chauffeur sont les suivantes :

Activités principales

- Assurer le transport du personnel/biens Expertise France et des visiteurs de l'organisation
- Procéder à la remise et au retrait de courriers ou de dossiers

Entretien / maintenance du véhicule / suivi

- Conduire le véhicule de manière optimale et écologique
- Prendre soin du véhicule, de son équipement et des passagers
- Participer à la maintenance basique du véhicule, effectuer le contrôle et l'entretien courant du véhicule selon la procédure établie et notifier immédiatement tout mauvais fonctionnement à son responsable hiérarchique
- Garder le véhicule dans de bonnes conditions de propreté

- Remplir le carnet de bord et les documents de suivi
- Superviser et participer au chargement et déchargement du véhicule ainsi que l'agencement et la sécurité des colis dans son véhicule

Sécurité

- Respecter le code de la route, les limites de vitesses et les distances de sécurité
- Respecter et faire respecter le port de la ceinture de sécurité pour lui et ses passagers
- Respecter la procédure établie en cas d'accident
- Vérifier la présence et la validité des papiers du véhicule, du lot de bord, du matériel de sécurité et le bon fonctionnement du matériel de communication avant chaque départ
- S'assurer d'avoir une quantité de carburant suffisante pour les déplacements à effectuer
- Ne pas transporter de personnes étrangères à Expertise France sans l'accord préalable du responsable hiérarchique ;
- Ne pas transporter d'hommes en armes ou en uniforme militaire ;
- Stationner le véhicule dans une zone appropriée en « position prêt au départ »

PREREQUIS :**Qualifications :**

- Permis de conduire de catégorie B ou équivalent
 - Capacité de travail, de rigueur et d'organisation et d'anticipation ;
 - Disponibilité ;
 - Bonne connaissance des localisations des institutions publiques et internationales à Moroni
 - Adaptabilité et flexibilité ;
 - Aptitude à prendre des initiatives
 - Bonne expression orale en français.
- Expérience professionnelle :
- Expérience d'au moins 3 ans sur un poste similaire.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Poste à pourvoir dès que possible.

Merci d'adresser le CV, une copie de la pièce d'identité ou du passeport, une copie du permis de conduire et la lettre de motivation à l'attention de rh.comores@expertisefrance.fr, au plus tard **le 15 Janvier 2022**.



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire



Programme d'Appui au Développement du Secteur Financier (P166193)



Don / Crédit N° : IDA- D6760/IDA-67070

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

**Pour le recrutement d'un cabinet d'Audit Financier et Comptable des états financiers du PADSIF
des exercices 2020, 2021 et 2022**

Date de l'avis : 29 Décembre 2021

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la l'Association Internationale de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF), et à l'intention d'utiliser une partie de ce fond pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : sélection d'un bureau d'étude pour **le recrutement d'un cabinet d'Audit Financier et Comptable des états financiers du projet PADSIF des exercices 2020, 2021 et 2022.**

2. Objectif de la mission :

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre à un auditeur externe d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du Projet PADSIF à la fin de chaque exercice et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

L'auditeur se prononcera sur :

- La sincérité et la régularité des états financiers, les relevés des dépenses et les comptes désignés, c'est-à-dire par rapport aux normes comptables, aux directives de la Banque et à l'accord de financement, notamment sur l'éligibilité et la validité des dépenses réalisées ;
- L'efficacité du système de contrôle interne ;
- La conformité de l'exécution du projet conformément aux termes des Accords de financement.

3. Profil et qualifications requis :

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables affilié à l'IFAC, ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par l'IDA.

Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

- Un associé signataire du rapport : expert-comptable diplômé justifiant d'au moins 5ans d'expérience comme associé.
- Un (01) chef de mission expert-comptable diplômé justifiant d'au moins 5 ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire, de passation des marchés et audits des projets financés par les partenaires techniques et financiers internationaux ;
- Trois (03) auditeurs expérimentés justifiant d'un diplôme supérieur en gestion (au moins BAC+4) et disposant au moins cinq (05) années d'expériences professionnelles, ayant réalisé au moins trois (03) missions d'audit de projets financés par les partenaires au développement ;

4. Le PADSIF invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Les termes de références sont disponibles et peuvent être demandés à l'adresse ci-dessous, soit en version physique ou électronique. La durée de la mission est prévue pour une durée de quatre-vingt-dix jours (90 jours).

6. Le Consultant (bureau d'étude) sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Règlement applicable aux Emprunteurs - Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » du nouveau cadre de passation de marché de juillet 2016 et les mis à jour de Novembre 2017 et Août 2018.

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au samedi et aux heures suivantes : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes et le vendredi : de 8 heures 30 minutes à 11 heures 00 minutes

9. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 11 Janvier 2022 à 10 heures 30 min Heure locale de Moroni (Union des Comores) avec mention : « **Recrutement d'un cabinet d'Audit Financier et Comptable des états financiers du projet PADSIF des exercices 2020, 2021 et 2022** ».

10. L'(les) adresse(s) auxquelles il est fait référence ci-dessus est(sont) :

Banque Centrale des Comores
Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier
Mme Housna THABIT, Coordinatrice Nationale
Sise à la Banque Centrale des Comores-
Place de France, BP 405 Moroni - Tel : (00 269) 773 10 02 poste 173

Email: Housna.UGP@banque-comores.km
Anfifa.UGP@banque-comores.km